

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du cinq octobre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Léa DEQUAYE - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Dominique DAUCHY- Tiphanie OTLET

#### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Rachid LAMRI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Robert VANOVERSCHELDE  
Gérard QUINET a donné pouvoir à Didier DEMAREST  
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Christian DURIEUX

#### ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD  
Isabelle DUFRENNE  
Grégory SPYCHALA

**SÉANCE : le 11 octobre 2022**

**Délibération n° : 22-10-22**

**9.1 Autres domaines de compétences  
des communes**

**Objet: Convention avec ENEDIS sur les  
points de comptage d'éclairage public**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la mission principale d'Enedis consiste à assurer une qualité d'électricité optimale et répondre aux besoins des clients et des collectivités.

**CONSIDÉRANT** que, soucieuse d'assurer un lien de proximité avec les territoires, Enedis a mis en place pour chaque collectivité locale, un interlocuteur privilégié en charge de l'accompagner au quotidien pour délivrer les services attendus par les habitants et participer aux projets de développement du territoire.

**CONSIDÉRANT** que diverses prestations proposées par Enedis à la commune sont consignées dans la convention, notamment :

- La mise en place d'un numéro d'urgence joignable 7j/7 et 24h/24,
- Un espace personnalisé et sécurisé propre à la collectivité sur le site d'Enedis avec un accès en temps réel aux coupures, aux travaux, à la cartographie du réseau...

- Un espace tout public pour connaître les coupures et leur localisation en temps réel,
- Une aide pour l'optimisation des dépenses énergétiques, ainsi que pour la détection d'anomalies
- Etc....

**CONSIDÉRANT** que ces différentes prestations ne donnent pas lieu à facturation de la part d'Enedis, mais devront être valorisées sur les supports écrits ou numériques de la ville

**CONSIDÉRANT** que la convention est établie pour la durée du mandat en cours.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :**


- Madame le Maire à signer ladite convention d'engagement avec Enedis et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte mis en ligne le : 20 OCT. 2022	Mairie de Petite-Forêt Secrétariat Général
Acte transmis au contrôle de légalité le :	19 OCT. 2022
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>	
Le Maire  Sandrine GOMBERT	

